

# Conseil Municipal

## **SEANCE DU 20 JUIN 2011**

L'an DEUX MIL ONZE, le VINGT JUIN à 20 h 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. René REGNAULT, Maire, Sénateur Honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

**PRESENTS** : MM. René REGNAULT, Loïc CAMPION, Hubert VERDIER, Daniel DURE, Mmes Madeleine BEDU, Geneviève BRIOT, Stéphanie COUDRAY, Valérie IMBERT, Andrée JOSSELIN, Patricia RAULT, MM. Paul BERVAS, Jean Yves LE DANTEC et Thierry RECTON.

**ABSENTE EXCUSEE** : Madame Liliane BRIAND ayant donné procuration à Monsieur Loïc CAMPION

**SECRETAIRE** : Madame RAULT Patricia

**Convocation du 14 JUIN 2011**

## **PROJET EUROPEEN ENESCOM**

Madame Emily DUTHION de la S.C.I.C. E.N.R du pays de DINAN est venue présenter au Conseil Municipal le projet européen ENESCOM visant à mettre en place des politiques énergétiques durables, locales et intelligentes. Ce projet vise à encourager les collectivités à prendre un engagement moral au travers de la signature de la CONVENTION DES MAIRES. Il s'agit notamment de baisser les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020.

Cette convention signée entre la collectivité et l'Europe se traduit par la mise en place d'un plan d'actions pour la période 2012 – 2020 au niveau local. Elle implique tous publics : la collectivité, sa population, ses entreprises...

Ce plan d'actions devra voir le jour d'ici 2012 et la S.C.I.C. pourra nous accompagner tout au long de ce projet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à la mise en place d'un tel projet qui lui semble très positif pour la défense de notre planète et l'invite à prendre position lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

## **PRESENTATION ECLAIRAGE PUBLIC DE NOTRE COLLECTIVITE ETAT DE NOS INSTALLATIONS – EVOLUTIONS A PREVOIR**

MM. CLEMENT et COURGEON, techniciens au Syndicat Départemental d'Electricité sont venus présenter au Conseil Municipal l'état des lieux et le bilan de nos installations d'éclairage public. Nous avons 471 foyers lumineux sur la commune -dont 3 situés sur nos ronds points qui sont allumés toute la nuit-.

Afin de nous mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, nous devons procéder dans un premier temps au changement de 118 foyers « ballon fluo » et ce d'ici 2015. Le coût est estimé à 67 000 € hors candélabres pour cette première tranche et le Syndicat Départemental d'Electricité nous subventionne à hauteur de 50 %. Il resterait à la charge de la commune 33 500 €

Il est demandé au S.D.E. d'établir pour une prochaine séance de Conseil Municipal des devis secteur par secteur de tous les travaux à engager afin de pouvoir les planifier dans le temps et ainsi étaler la dépense correspondante suivant un calendrier précis.

Cette étude fait apparaître que la commune de ST SAMSON SUR RANCE est déjà bien équipée en matière d'éclairage public, précise le Maire.

La priorité sera donnée au lotissement du Clos du Chêne et au camping

xxxxxx

Le Conseil Municipal décide de passer commande pour :

1. Rénovation de deux lanternes situées au niveau de l'abri-bus de la Croix Guillou pour un coût de 1 300 € TTC, travaux subventionnés par le SDE à hauteur de 50 %, soit 650 € restant à la charge de la commune
2. Déplacement d'une borne prise de courant au camping (mobil home WILLIAMS) pour un montant de 1 300 € T.T.C., travaux subventionnés à 50 % par le S.D.E., soit 650 € restant à la charge de la commune (mais qui nous seront reversés par M. WILLIAMS).

## **ECOLE : MODIFICATION DES HORAIRES DE CLASSE**

Le nombre de rationnaires au restaurant scolaire est en augmentation depuis la rentrée de septembre 2010. Afin de faciliter le service et la surveillance des repas, il est proposé de modifier les horaires de classe pour augmenter le temps de la coupure du midi.

Il est proposé au Conseil Municipal les horaires suivants :

8 H 45 au lieu de 9 H – 11 h 45 et 13 h 30 – 16 h 30.

Afin que cette mesure puisse être appliquée à la rentrée de septembre 2011, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur cette mesure qui sera ensuite soumise au Conseil d'Ecole puis à l'Inspection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces nouveaux horaires.

xxxxxx

Cette mesure augmente de 15mn par jour le temps de travail des agents chargés de la surveillance (au nombre de 3) et celui de l'agent chargé de la garderie est diminué de 15 mn.

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de cette nouvelle mesure, des nouveaux locaux de l'école plus grands, du temps passé par un agent à l'accueil de loisirs sans hébergement et du temps supplémentaire accordé dans la classe de moyenne section depuis 2 ans. Ces heures étaient précédemment payées en heures supplémentaires ou complémentaires.

M. le Maire propose donc de nommer à temps complet (35 heures hebdomadaires) :

- 1 agent spécialisé principal écoles maternelles 2è classe (actuellement à 30 H hebdomadaires)
- 1 adjoint technique de 2è classe (actuellement à 34 H hebdomadaires)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

## **PERSONNEL COMMUNAL** **SERVICES PERISCOLAIRES ET POLE DE TOURISME**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des recrutements effectués tant pour le Pôle de Tourisme que pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Par ailleurs, Il explique que certains personnels peuvent effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires en fonction de la charge de travail qui peut intervenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à payer des heures supplémentaires ou complémentaires aux agents concernés.

## **POLE DE TOURISME : TARIFS**

### **Emplacement mobil home**

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un nouvel emplacement mobil home a été attribué à M. WILLIAMS. Cet emplacement étant plus grand que les autres, il propose d'appliquer le tarif habituel majoré de 50 %. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **Promotions et tarifs spéciaux :**

M. le Maire fait savoir qu'il est nécessaire parfois de procéder à des promotions (rabais de 30 %) ou à des tarifs spéciaux, notamment pour des semaines non-louées dans les gîtes ou les mobil homes. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour procéder à des réductions de tarifs ou appliquer des tarifs spéciaux au cours de certaines périodes.

### **Cautions**

Il est proposé de prendre une caution pour le prêt de badges permettant l'accès sur le camping et de bracelets pour l'accès à la piscine.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 10 € par famille le montant de la caution pour les badges et les bracelets, cautions restituées en fin de séjour sauf en cas de perte ou non restitution du badge ou des bracelets.

### **Tarifs épicerie**

Il est retenu les règles de base suivantes : + 15 % par rapport au prix d'achat pour les produits alimentaires et les boissons sans alcool et + 25 % pour les produits non alimentaires et les boissons alcoolisées (prix arrondis).

### **Enveloppes pré-timbrées :**

0.90 € l'unité – cartes postales : 0.40 € l'unité

### **Tarifs bar snack**

#### **GLACES**

Magnum : 2.20 € - magnum barre : 1.60 € - CalippoShots : 2 €

Cornetto, Solero : 1.90 € - Cornetto enigma : 2.10 €

Milk time, ice cool guitar, twister, calippo : 1.60 € - Ben and Jerry : 3 €

#### **BAR**

Boissons sans alcool en bouteille verre (jus de fruits, coca...) 2 €

Café : 1.20 € - Grand café : 2 € - Dose de lait : 0.10 € Thé et chocolat : 2 €

Sirop à l'eau, limonade : 1.20 € - Diabolo : 1.50 €

Avec un repas : verre de vin : 2 € - quart de vin : 3 € - bière : 2.50 € - verre de cidre : 1.50 € - kir breton : 2 €

#### **SNACK**

Barquette frites : 1.50 € la petite, 2 € la moyenne et 2.50 € la grande

Croc monsieur, part de pizza, quiche, tarte, cheeseburger : 2 €

Ailes de poulet et tartines : 3 € - Patmalin : 3.50 €

Crêpe nature : 1 € - crêpe fourrée : 1.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour tous ces prix de vente.

## **ACHAT TERRAIN MLLE CHESNAIS (PRES MENHIR)**

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Madame CHESNAIS, propriétaire de la parcelle B 1747 située près du Menhir souhaite faire don à la commune d'une partie de cette parcelle pour 3 684 m2. La commune prendra à sa charge tous les frais liés à cette donation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **LOCATION PARCELLE AGRICOLE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention de location à titre précaire pour un terrain agricole d'environ 4000 à 4500 m2 situé dans le lotissement des prais (près de l'extension 4<sup>ème</sup> tranche) entre la commune de ST SAMSON SUR RANCE, propriétaire, et le GAEC PRIM BREIZH, exploitants, sur la base de 150 € l'hectare, soit 67.50 € l'an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec le GAEC PRIM BREIZH (Emmanuel et Marie Paule CAMPION).

## **COMMISSION EXTRA MUNICIPALE EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIRE - VESTIAIRES**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une commission extra municipale qui sera chargée d'entamer une réflexion sur nos équipements sportifs de plein air, les vestiaires, le plateau multi-sports....

Cette commission pourrait être composée de 5 conseillers municipaux et 5 personnes représentant l'école, les parents d'élèves (A.P.E.) et les associations sportives locales : foot, basket et badminton. Serait également associée aux travaux, Emmanuelle LE FRESNE, éducatrice sportive.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et nomme MM. Loïc CAMPION, Hubert VERDIER, Paul BERVAS, Valérie IMBERT et Jean-Yves LE DANTEC pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette commission qui sera présidée par M. le Maire. Il sera demandé aux associations de nous faire connaître le nom de la personne désignée pour participer aux travaux de cette commission.

## **PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA RANCE**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de délibération soumis par la commission Estuaire Rance relatif au projet global d'aménagement de l'estuaire de la Rance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'idée d'un tel projet dans l'esprit proposé par la Commission Estuaire Rance et décide, sur proposition de M. le Maire, d'y ajouter une précision :

***« ce projet doit être établi dans le respect préalable du SAGE révisé et du DOCOB NATURA 2000 et sans préjuger des solutions qui seront retenues pour mettre en œuvre les différentes actions prévues ».***